

Projet de modification simplifiée n°7 du PLU de Rueil-Malmaison

Du 23 avril au 29 mai 2019, la ville de Rueil-Malmaison met à disposition du public le projet de modification simplifiée n°7 du Plan local d'Urbanisme.

Ce projet prévoit :

- De ne plus imposer de places de stationnement de réaliser des places de stationnement pour les logements sociaux et les logements locatifs intermédiaires. Cette disposition particulière s'appliquera aux projets immobiliers réalisés dans un rayon de 700 mètres autour de la gare du RER. Elle permettra de prendre en compte tant les spécificités du quartier que les besoins des futurs locataires, afin de déterminer le "bon niveau" de l'offre de stationnement.
- De ne plus imposer de places de stationnement dédiées à la clientèle des commerces situés à proximité des parkings publics prévus sur l'écoquartier de l'Arsenal.
- De mettre à jour la liste des emplacements réservés en fonction de l'avancée des projets d'aménagements. De rectifier les erreurs matérielles identifiées dans le document d'urbanisme et de préciser certaines dispositions.

Le dossier présentant ces ajustements sera tenu à disposition du public pendant toute la durée de la mise à disposition à la Direction de l'Urbanisme, et de l'Aménagement, au premier étage de l'Hôtel de Ville, 13 boulevard Foch.

Registre

Le public pourra consigner ses observations dans le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à l'adresse ci-dessous :

Monsieur le Président de l'EPT Paris Ouest La Défense
Modification simplifiée n°7 du PLU
Hôtel de Ville – 13 boulevard Foch – Direction de l'Urbanisme, et de l'Aménagement
92 500 Rueil-Malmaison

Il sera également possible d'émettre ses observations sur un registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1241>

Le bilan de ces observations sera présenté au conseil de territoire et le projet éventuellement modifié suites aux remarques et observations du public.